



prévalence moyenne de 1,7% enregistrée durant la période (2000-2010) à l'occasion des inspections vétérinaires effectuées par les vétérinaires inspecteurs de l'ONSSA, et fait l'objet de saisies d'abats et d'organes. En plus, dans les élevages, cette maladie est répandue dans toutes les régions du pays avec des prévalences variables selon le mode de conduite des troupeaux et la taille de l'élevage. En effet, l'enquête épidémiologique effectuée en 2003/2004 a montré que la prévalence de cette maladie augmente de façon proportionnelle avec la taille des élevages.

L'approche « Une seule santé » (One Health) souligne l'interdépendance entre la santé humaine, animale et environnementale. Dans ce cadre, la lutte contre la tuberculose constitue une priorité stratégique multisectorielle, visant à améliorer les performances du programme national et à contribuer à l'atteinte des objectifs nationaux et internationaux du Maroc en matière d'élimination de la tuberculose et de développement durable.

Pour concrétiser cette démarche, la Direction de l'Épidémiologie et de la Lutte contre les Maladies (DELM), avec l'appui du Fonds Mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, prévoit le recrutement d'un consultant international. Il sera chargé d'établir un état des lieux de la situation nationale sur la tuberculose extrapulmonaire humaine due à (*M. bovis*) permettant de définir par la suite les orientations stratégiques visant au renforcement du contrôle de la tuberculose- extrapulmonaire au Maroc.

## **II. OBJECTIF DE LA CONSULTATION**

Réaliser une enquête épidémiologique nationale sur la prévalence de la tuberculose zoonotique (zTB) due au *M. bovis* chez les personnes atteintes de tuberculose ganglionnaire au Maroc et des facteurs de risques de la zTB.

## **III. DESCRIPTION DE LA MISSION**

Tout au long de cette mission, le ou les consultants travailleront, sous la supervision du responsable du Programme National de Lutte Antituberculeuse (PNLAT), en étroite collaboration avec le Comité national technique de lutte antituberculeuse, la Direction de l'Épidémiologie et de Lutte contre les Maladies (DELM) et l'Institut National d'Hygiène (INH).

Ils seront chargés de :

1. Réaliser une revue de la littérature publiée et « grise » concernant la tuberculose zoonotique dans le monde et au Maroc ;
2. Développer le protocole de l'enquête épidémiologique nationale sur la charge de morbidité et les facteurs de risque de la zTB, ainsi qu'un guide de l'enquêteur et les questionnaires (de préférence sous format électronique) intégrant les déterminants à évaluer au cours de l'étude ainsi qu'une base donnée digitale de collecte et d'exploitation des données ;
3. Établir en collaboration avec le laboratoire national de référence de la tuberculose, l'organisation des procédures de laboratoires (gestion des échantillons, l'étiquetage pour une traçabilité, la vérification des conditions de prélèvement et d'envoi, le rendu des résultats, etc.) ;

4. Animer un atelier de formation destiné aux enquêteurs impliqués dans l'étude ;
5. Coordonner la conduite de l'enquête sur le terrain conformément au protocole d'étude élaboré et validé par la DELM ;
6. Etablir un rapport sur l'état des lieux (incluant l'analyse détaillée des résultats de l'étude de la tuberculose humaine zoonotique (*M. bovis*) au Maroc et évaluer les risques pour le pays ;
7. Préparer et animer un atelier de restitution des résultats de l'étude avec le comité de suivi ;
8. Organiser un atelier de travail réunissant les représentants nationaux du PNLAT, le comité national technique de lutte antituberculeuse et les parties prenantes concernées ;

#### **IV. LIVRABLES ATTENDUS**

Le consultant devra produire les livrables suivants :

1. Une note méthodologique décrivant la démarche à suivre pour la réalisation de la consultation, accompagnée d'un planning détaillé ;
2. Un rapport de la revue documentaire sur la situation épidémiologique, les facteurs de risques et les déterminants de la tuberculose zoonotique au Maroc ;
3. Le protocole de l'enquête épidémiologique nationale sur la charge de morbidité liée à la tuberculose-extrapulmonaire en particulier la TB ganglionnaire due à la zTB ;
4. Un guide de l'enquêteur ;
5. Un rapport détaillé des résultats de l'étude, présentant l'état des lieux de la charge de morbidité de la tuberculose humaine due à *M. bovis* accompagné d'un « policy brief » (note politique) permettant de formuler un plaidoyer solide auprès des décideurs ;
6. Les comptes rendus des ateliers de présentation des résultats et de validation du document-cadre, accompagnés des supports de présentation utilisés ;
7. Un rapport final des résultats et recommandations ressorties de l'étude.

#### **V. CALENDRIER DE LA CONSULTATION**

La durée de la consultation est fixée à 30 jours de travail étalé sur 5 à 6 mois au maximum. L'étude devra être achevée avant la fin de l'année 2026.

#### **VI. QUALIFICATIONS DE LA CONDIDATURE**

La candidature doit répondre aux exigences suivantes :

- Avoir une expertise en médecine spécialisée, en épidémiologie de santé publique et en méthodologie de recherche ;
- Maitriser le système de santé Marocain ;
- Avoir une bonne connaissance du Programme National de lutte antituberculeuse ;
- Posséder une expertise dans le domaine de la tuberculose humaine zoonotique (*M. bovis*) ;
- Disposer d'une expérience en planification stratégique et opérationnelle ;

- Faire preuve d'une grande capacité d'analyse, d'animation d'ateliers et de rédaction ;
- Être Compétent(e) en collecte et analyse de données épidémiologiques ;
- Maitriser la rédaction en langue française.

## **VII. PLAGIAT ET CONSIDERATIONS ETHIQUES**

Toute violation de la règle de confidentialité des données collectées dans le cadre de ce projet entraînera systématiquement le rejet des livrables l'annulation immédiate de leur validation. Aucun document ou livrable élaboré par le/la consultant(e), ne sera accepté en cas de détection de plagiat et le travail sera considéré comme non-fait. Les documents produits dans le cadre de cette consultation sont la propriété du Ministère de la Santé et de la Protection Sociale et ne peuvent être dupliqués à d'autres fins sans une autorisation préalable du département.

## **VIII. MODE ET DATE DE PAIEMENT**

Le contrat sera établi dans le cadre du programme d'appui du Fonds mondial - Maroc - subvention 2024-2026.

La rémunération s'entend :

- Brute avant déduction de la retenue à la source de 11% par la banque pour les personnes physiques et morales-Prestataires étrangers et 30% pour les personnes physiques- Prestataires résidents au Maroc.
- Nette pour les Autoentrepreneurs et les personnes morales-Prestataires résidents au Maroc. Le Ministère se charge des démarches auprès de la DGI pour l'obtention de l'attestation d'exonération sur la base de la facture proforma à préparer par le Prestataire.

## **IX. PIÈCES À FOURNIR**

Tout(e) candidat(e) intéressé(e) devra envoyer le dossier, au plus tard le **23 Juin 2026 à minuit**, à l'adresse suivante : Direction de l'Epidémiologie et de Lutte contre les Maladies, Service des Maladies Respiratoires, 71, Avenue Ibn Sina, Agdal, Rabat ; ou aux adresses électroniques : [pnlat.delim@gmail.com](mailto:pnlat.delim@gmail.com) et [f.gomri@programmefondsmondial.ma](mailto:f.gomri@programmefondsmondial.ma), en mettant dans l'objet de l'email : **TDR Étude sur les déterminants incriminés dans la survenue de la tuberculose zoonotique due au mycobacterium bovis.**

Le dossier doit comprendre :

- Un CV détaillé, mettant en exergue les expériences relatives à la thématique de la consultation,
- Une Note méthodologique comportant une description de la méthodologie de travail qui sera adoptée pour répondre aux termes de la consultation ;
- Une Proposition financière.